



COMMUNE DE PRANGINS - CONSEIL COMMUNAL – COMMISSION AD HOC

Rapport sur le préavis N°79/2025 concernant la demande d'un crédit de réalisation d'un montant de CHF 2'154'000.- TTC pour la transformation du terrain de foot engazonné en terrain synthétique aux Abériaux

Table des matières

1. Introduction
2. Réponses aux questions posées par la commission.
3. Aspects techniques et comparatifs
4. Aspects environnementaux
5. Terrain synthétique
6. Sécurité, santé et entretien
7. Utilisation
8. Emplacement et aménagement
9. Financement et subventions
10. Appréciation générale du projet
11. Conclusion et recommandation

1. Introduction

La commission ad hoc chargée de l'examen du préavis N° 79/2025 s'est réunie à cinq reprises. Ces réunions avaient pour but d'analyser le projet de transformation en terrain de football synthétique, qui ne concerne que le terrain "A" situé sur le site des Abériaux, à Prangins.



La commission était composée des membres suivants : MM. Jacques Auberson, Georges Bochud, Régis Bovy, Pawel Grabarz (1er membre) et Vanni Vogel.

Malgré la période estivale et les absences dues aux vacances, la commission s'est engagée pleinement à mener à bien son travail dans les délais impartis, afin de fournir son rapport pour la date demandée par le bureau du Conseil, soit le 22 août 2025. Les travaux de la commission se sont déroulés lors de quatre séances principales, ainsi qu'un autre rendez-vous sans quorum.

Une première séance a eu lieu le 16 juin 2025, sans le Municipal concerné et a été essentiellement consacrée à la formulation et à la verbalisation des questions à l'attention de ce dernier.

Une seconde rencontre s'est tenue le 25 juin 2025 avec M. José Bernardino du FC Gingins, responsable du planning et du complexe sportif, sur le terrain synthétique du FC Gingins qui a récemment terminé l'édification d'un terrain synthétique similaire à celui prévu par le préavis 79/2025 de la commune de Prangins. MM. Jacques Auberson, Georges Bochud et Pawel Grabarz ont participé à cette visite.

Un troisième échange a eu lieu le 30 juin 2025 en présence du Municipal M. Jean-Marc Bettems et de M. Eric Zahnd, responsable du service des travaux publics ainsi que MM. Jacques Auberson, Pawel Grabarz et Vanni Vogel. La commission tient à remercier les représentants de la Municipalité et de la Commune pour leur disponibilité et la qualité des documents transmis. Ce moment d'échange a permis d'obtenir des réponses claires à l'ensemble des questions soulevées, qu'elles proviennent de la Commission de l'énergie, du climat et de la durabilité (CECD), de la Commission des finances (COFIN) ou de notre commission ad hoc. Bien que les origines de ces questions soient diverses, elles traitaient toutes du même objet à savoir le présent préavis relevant de notre compétence.

commission ad hoc. Bien que les origines de ces questions soient diverses, elles traitaient toutes du même objet à savoir le présent préavis relevant de notre compétence.

La quatrième séance, tenue le 11 août 2025 avec tous les membres de la commission, a permis de s'accorder sur le fond et la forme du rapport en vue de sa présentation au Conseil communal.

Il convient de rappeler que, depuis plus de cinquante ans, aucune intervention significative n'a été réalisée sur le terrain de football concerné. Depuis sa création en 1974, les seules améliorations remontent aux années huitante, période à laquelle des tranchées drainantes ont été posées. Depuis lors, le terrain n'a fait l'objet d'aucune réfection de fond. Il n'y a eu aucun aménagement pour corriger les problèmes connus de perméabilité et de saturation d'eau. Le Conseil communal a voté un crédit d'étude en juin 2023, pour un montant de CHF 94'000. – TTC Ce crédit a permis de réaliser une étude du terrain qui a confirmé la faisabilité d'un terrain synthétique.

Veuillez noter que les questions formulées par M. Marc Pittet, dans son courrier intitulé « Réflexion et questions à la commission étudiant le préavis N° 79/2025 », ont été intégrées aux réflexions et travaux de la commission. Les éléments qu'il souhaitait voir éclaircis – tels que le comparatif complet entre terrain synthétique et gazon naturel, les coûts d'entretien et de son renouvellement, les subventions possibles, les incidences écologiques, ainsi que le potentiel d'utilisation – sont abordés dans les différents chapitres du présent rapport et dans le tableau comparatif joint en annexe. La commission a pris en compte cette contribution dans un souci de transparence et afin d'apporter aux conseillers et conseillères communaux les réponses les plus complètes possibles. Elle relève par ailleurs n'avoir reçu aucune autre question de la part des membres du Conseil communal, en dehors des commissions permanentes.

2. Réponses aux questions posées par la commission

Lors de notre séance du 30 juin 2025, la commission ad hoc a adressé un ensemble de questions précises à M. Jean-Marc Bettems et à son chef de service, M. Eric Zahnd. Les questions, reprises ci-dessous, portaient sur plusieurs aspects du projet : techniques, financiers, écologiques et organisationnels. Les réponses qui nous ont été fournies sont résumées ci-dessous :

3. Aspects techniques et comparatifs

Question : Quelle est la différence de coûts et de durabilité entre la rénovation du terrain naturel actuel et la réalisation d'un terrain synthétique ?

Réponse :

Terrain naturel : CHF 1'498'000.– TTC; durée de vie dépendante de l'entretien.

Terrain synthétique : CHF 2'043'000.– TTC; durée de vie théorique de quinze ans avec trois fois plus d'heures d'utilisation possible. Selon l'entretien du terrain synthétique, la durée de vie théorique peut être plus longue.

Question : Pourquoi ne pas conserver les buts ou pare-ballons existants ?

Réponse : Pour des raisons de sécurité, de normes et d'intégration au nouveau terrain synthétique, de nouveaux équipements sont requis.

4. Aspects environnementaux

Question : Des alternatives écologiques au terrain synthétique ont-elles été étudiées ?

Réponse : Oui, le terrain hybride (mélange de gazon naturel et synthétique) a été considéré, mais la solution synthétique a été retenue pour sa durabilité, ses coûts d'entretien et sa compatibilité avec les besoins du club.

Ad hoc : Comparatif des types de terrains

A. Terrain naturel

Coût de réalisation : ~CHF 1'498'000.–

Entretien (13 ans) : ~CHF 520'000.– (~CHF 40'000.–/an)

B. Terrain hybride

Coût de réalisation : env. CHF 3'000'000.– (≈ deux fois plus cher qu'un naturel)

Entretien (13 ans) : ~ CHF 2'600'000.– (~CHF 200'000.–/an)

5. Terrain synthétique

Coût de réalisation : ~CHF 2'043'000.–

Entretien (13 ans) : ~CHF 279'500.– (~CHF 21'500.–/an)

Question : Une compensation de perte de biodiversité est-elle prévue ?

Ad hoc : Peut-on vraiment parler de biodiversité pour un terrain naturel traité ? Il serait plus juste de dire qu'il y a une vie biologique limitée et artificiellement contrôlée, pas un écosystème naturel diversifié.

Réponse : Oui, une réflexion est en cours, intégrée dans la planification environnementale du site.

Question : Des mesures de contrôle ou réduction des microplastiques sont-elles envisagées ?

Réponse : Le projet prévoit l'utilisation de granulats en liège naturel ou un matériau équivalent. Un système de drainage et de filtration sera mis en place. Ce dispositif vise à limiter les rejets dans l'environnement.

Ad hoc : La fabrication et le recyclage d'un terrain synthétique ont un impact environnemental. Cependant, l'absence d'engrais, de pesticides, d'arrosage, de tonte et de transports liés aux déchets verts réduit fortement son empreinte. Sur l'ensemble de son cycle de vie, cela peut conduire à un bilan écologique plus favorable qu'un terrain naturel entretenu de manière intensive.

6. Sécurité, santé et entretien

Question : Quelles garanties sur la non-toxicité du revêtement ?

Réponse : Le revêtement est certifié conforme aux normes européennes. Les fiches techniques correspondantes sont disponibles [1]. Aujourd'hui les terrains synthétiques de nouvelle génération ont un impact quasi nul en comparaison avec les terrains de première génération qui utilisaient des microbilles de pneus concassés.

Question : Quel est le procédé pour l'élimination des mauvaises herbes ?

Réponse : L'entretien qui est prévu hebdomadairement sera mécanique.

Question : Quel type de granulat sera utilisé pour la régénération annuelle ?

Réponse : Même type que le granulat initial (liège) ; l'entretien est sous-traité à des entreprises spécialisées.

7. Utilisation

Question : Combien d'heures par semaine le terrain pourra-t-il être utilisé ?

Réponse : Jusqu'à 50 heures par semaine, toute l'année, sauf conditions météorologiques extrêmes (ex : gel) contre 37 heures avec le terrain naturel et cela uniquement durant la période allant de mi-mars à fin octobre.

Question : Les utilisateurs ont-ils été consultés ?

Réponse : Oui, notamment le FC Prangins et les Ecoles. Le choix du synthétique correspond à leurs besoins.

Question : Répartition des membres du club et de leur origine ?

Réponse : Plus de 400 membres, dont une majorité de jeunes, avec un tiers résidant à Prangins.

8. Emplacement et aménagement

Question : Suite à une recommandation du SDIS pour des raisons de sécurité incendie, quel nouvel emplacement est prévu pour le bûcher du 1er Août ?

Réponse : Aucun nouvel emplacement défini à ce jour. Mais la Municipalité reste confiante qu'une solution sera trouvée.

9. Financement et subventions

Question : La Municipalité a-t-elle demandé des subventions supplémentaires ?

Réponse : Hormis le Fonds du sport vaudois qui a déjà confirmé une subvention de 360'000 CHF, une demande a été adressée au Service cantonal du sport (7 mai 2025) ; aucune réponse à ce jour.

Question : L'UEFA a-t-elle été approchée pour un soutien ?

Réponse : Non, la Municipalité ne l'a pas contactée. Mais la probabilité d'une réponse favorable est très faible. Si l'UEFA devait entrer en matière, tous les autres clubs les solliciteraient également. Néanmoins, la commission suggère de plutôt axer une demande de subvention liée au football féminin en raison du groupement de La Côte féminin basé à Prangins.

Question : Pourquoi le poste « Divers et imprévu » est-il à 7 % ?

Réponse : Ce taux est plus bas que le taux usuel de 10 %, mais couvre les risques usuels liés à des modifications ou aléas techniques durant le chantier (Cf. réponse du Municipal dans le document « Réponses aux questions de la commission ad hoc », 11.07.2025).

10. Appréciation générale du projet

Analyse des réponses reçues

La commission a relevé la clarté des réponses apportées par le M. Jean-Marc-Bettems. Elle a aussi noté la cohérence de ces réponses. Enfin, la transparence a également été appréciée, notamment de la part de M. Eric Zahnd.

Les questions posées ont permis de mieux cerner la planification technique, le financement, l'impact environnemental et l'usage attendu du terrain. Les documents fournis en appui ont renforcé la conviction de la commission dans la solidité du projet.

Par ailleurs, la commission a également recueilli des retours de la part d'utilisateurs d'infrastructures sportives comparables à celle envisagée dans le présent préavis. Ces retours, unanimement positifs et encourageants, nous confortent dans l'idée qu'un investissement de cette ampleur est justifié. Ils soulignent l'importance de maintenir des équipements adaptés aux besoins du football actuel et d'autres disciplines susceptibles de bénéficier d'un terrain synthétique moderne.

Type de terrain	Coût de réalisation	Heures/an	Entretien sur 13 ans	Economie sur 13 ans	Qualité de jeu	Ecologie
Terrain en gazon naturel	CHF 1'489'000.-	<i>env. 500h</i>	<i>CHF 520'000.-</i>		<i>Dépend des saisons</i>	<i>Besoin arrosage, engrais, phytosanitaires</i>
Terrain synthétique	CHF 2'043'000.-	env. 1'500 à 1'800 h	CHF 279'500.-	CHF 246'000.-	Stable toute l'année, homologué 2^e ligue interrégionale	Granulat liège naturel, arrosage minimal, filtration

[2] Le texte en gras correspond aux avantages et le texte en italique aux éléments non avantageux.

[1] Plan Coupes - 240417.pdf, Crédit réalisation terrain de foot synthétique.pdf, pages 7 et 8, ad hoc réponses aux questions.docx, page 3.

Équilibre entre coûts, utilité et impact environnemental

Les atouts mis en évidence par les documents annexes et les réponses apportées au fil de l'étude du préavis confortent la position favorable de la commission. Plusieurs éléments ressortent comme particulièrement déterminants. Le premier est un gain substantiel en nombre d'heures d'utilisation. Le passage à une surface synthétique permettrait également une disponibilité plus importante (environ 1'500 à 1'800 heures annuellement) et beaucoup moins contraignante.. Sur un terrain naturel, cette disponibilité est d'environ 500 heures par an. Ce triplement du temps de jeu est un énorme avantage dans un contexte de forte demande sportive locale, en particulier de la part du FC Prangins.

Un impact financier maîtrisé sur le long terme : bien que l'investissement initial pour un terrain synthétique soit plus élevé, l'analyse des coûts d'entretien sur 13 ans révèle une économie globale d'environ CHF 246'000.-, grâce notamment à une maintenance moins contraignante et moins coûteuse (CHF 26'300.-/an pour le synthétique contre CHF 43'236.-/an pour le gazon).

Le projet présente des effets environnementaux maîtrisés et positifs. En effet, il intègre des mesures concrètes visant à réduire l'impact écologique. Parmi celles-ci figurent l'utilisation de granulats en liège naturel, un système de drainage filtrant, et la réduction des besoins en arrosage. Le projet renonce également à l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques. L'étude de l'EPFZ citée dans le préavis indique que l'empreinte environnementale ramenée à l'heure d'utilisation est favorable au terrain synthétique.

Une qualité de jeu améliorée : Le terrain offrira une surface régulière et praticable toute l'année et plus sécuritaire pour les joueurs. En plus de permettre la pratique du sport toute l'année aux jeunes du club, le terrain sera homologué pour les compétitions de deuxième ligue interrégionale, niveau supérieur à celui dans lequel le club a évolué ces dernières années. Cela garantira un environnement sportif de bon niveau pour les membres du FC Prangins et concernera également les autres utilisateurs de ce terrain.

Impact social

Le FC Prangins avec ses plus de 400 membres est la plus grande association sportive de la commune. Permettre aux jeunes de pratiquer leur sport dans de bonnes conditions et toute l'année est un réel gain, non seulement sur le plan physique et psychique, mais également en qualité d'entraînement et de jeu. Cela leur permettra de s'entraîner dans les mêmes conditions que d'autres clubs et de disputer leurs matchs sur un revêtement identique dans la majorité des cas.

Faisabilité et calendrier de réalisation

Durée et conditions de réalisation des travaux

La commission a également examiné les conditions de mise en œuvre du projet, notamment les délais de chantier, afin de s'assurer de la faisabilité opérationnelle et du respect du calendrier sportif du FC Prangins.

- *Durée estimée du chantier:* Selon le préavis 79/2025, les travaux sont prévus pour une durée de 3 à 4 mois. Cette durée correspond à une planification standard pour ce type d'infrastructure sportive. (Source : Préavis 79/2025, p. 8)

- *Fenêtre de réalisation optimale*: La période idéale pour réaliser le chantier est située entre avril et octobre. Cette période dépend des conditions météorologiques. Cette recommandation est confirmée par l'étude géotechnique (OLED). Le rapport pédologique déconseille tout travail sur sols détrempés. (Source : Hydro géoétude, pédologie Abériaux, p. 7-9)
- *Mise en service prévue* : Le terrain synthétique serait prêt pour une utilisation dès août 2026. Cette date coïncide avec la reprise des championnats juniors et actifs. Cette anticipation vise à limiter toute perturbation de la saison sportive. (Source : Préavis 79/2025, p. 11)
- *Gestion de la transition* : Pendant les travaux, le terrain B restera partiellement accessible. Néanmoins, les matchs et potentiellement certains entraînements des juniors C et au-dessus devront être temporairement déplacés sur d'autres infrastructures régionales. Cette information a été confirmée lors de la séance du 30 juin 2025 avec le Municipal et le chef de service.
- *Acceptation réglementaire du projet* : Le dossier a reçu un permis de construire délivré sans opposition. Cette information est confirmée dans le Préavis 79/2025, page 3. Cela montre la bonne perception du projet par la population et l'administration cantonale.
- *Aménagements complémentaires prévus* : L'accès au terrain sera revêtu de gravier compacté. Des pare-ballons neufs seront installés. Une barrière de sécurité sera également mise en place. Les gradins seront remis à neuf. Ces mesures ont pour but de garantir une accessibilité optimale. Elles renforcent aussi la sécurité des spectateurs. (Source : Plans annexes – Plan Situation & Profils)

Processus de concertation

LA commission note que les usagers principaux, notamment le FC Prangins et les écoles de la commune ont été consultés en amont du projet. Cette consultation s'est matérialisée par des échanges directs avec des représentants du club, lors des premières phases de réflexion. Le FC Prangins a confirmé que le passage à un terrain synthétique répondrait pleinement à ses besoins en termes de disponibilité, de sécurité, de compétitivité et de développement de ses activités féminines et juniors.

Du côté des Ecoles, les besoins en infrastructures extérieures utilisables toute l'année ont été régulièrement exprimés au fil des discussions communales sur les sports scolaires. La commission a pris en compte cette demande implicite, d'autant plus que ni le terrain A ni le terrain B ne permettent de répondre aux attentes en cas de pluie prolongée.

Ainsi, la commission considère que le processus d'instruction du préavis a été participatif, équilibré et conforme aux attentes en matière de gouvernance locale. La diversité des contributions, tant institutionnelles que citoyennes, a enrichi l'analyse et renforcé la légitimité du projet.

11. Conclusion et recommandation

En guise de clôture, la commission tient à souligner que ce projet dépasse le simple cadre d'un aménagement sportif. Il représente un signal fort pour la jeunesse, les familles et l'ensemble du tissu associatif pranginois. Il témoigne d'une volonté politique d'investir durablement dans une infrastructure accessible, inclusive et tournée vers l'avenir.

Ce besoin est exprimé régulièrement par le FC Prangins depuis près de vingt ans !

du tissu associatif pranginois. Il témoigne d'une volonté politique d'investir durablement dans une infrastructure accessible, inclusive et tournée vers l'avenir.

Ce besoin est exprimé régulièrement par le FC Prangins depuis près de vingt ans !

Trois fois plus d'heures d'entraînement et disponibilité sur douze mois au lieu de sept, soit près du double.

Ce terrain offrira à la commune une meilleure autonomie sportive, un outil pédagogique pour les écoles, un lieu de vie intergénérationnel et une image cohérente avec ses engagements environnementaux et sociaux. Selon la commission, la concrétisation de ce projet serait une décision responsable. Elle est également attendue et visionnaire. Lorsque l'on voit le succès rencontré par l'Euro féminin avec les vocations que cela a déjà suscité, il est du devoir de la politique pranginoise d'offrir des infrastructures adéquates pour permettre aux filles de s'épanouir dans leur sport.

Un terrain synthétique permettrait également de respecter les calendriers stricts établis par l'Association cantonale vaudoise de football en minimisant les contraintes liées aux potentiels renvois de matchs pour cause de terrain impraticable (refixation de matchs en semaine, annulations d'entraînements, etc.).

La commission recommande à la Municipalité, comme cela se fait dans d'autres communes, la possibilité de pouvoir louer le terrain synthétique à des clubs/équipes tiers (entraînements, matchs amicaux), sous réserve de l'utilisation par le FC Prangins. Les modalités de location (tarif horaire, forfait, etc.) et le modus operandi pourront être définis ultérieurement sur la base de ce qui est pratiqué dans la région.

Exemples dans les clubs voisins

Commune	Terrains synthétiques	Observations
Gland	3	—
Nyon	2 + 1 prévu	Projet d'extension en cours
Genolier/Begnins	1	—
Gingins	2	Terrain visité par la commission
Terre Sainte	1	—

Exemples de projets dans la région morgienne

Ces communes collaborent depuis début 2024 pour développer leurs infrastructures de football. Plusieurs projets de terrains synthétiques sont en cours ou en préparation :

Commune	Projet
Morges	Transformation d'un terrain existant en surface synthétique éclairée au Parc des Sports
Echichens	Projet présenté au Conseil communal en 2026 pour installer un terrain synthétique
Echandens	Création d'un centre sportif (incluant un terrain synthétique) envisagée d'ici 2026, sous réserve d'un échange de parcelles avec la commune de Denges
Hautemorges	Etude en cours pour un terrain synthétique éclairé à Apples, avec vestiaires
Lonay et Tolochenaz	Participation à la réflexion régionale

11. Conclusion et recommandation

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis No.79/2025 concernant la demande de crédit de réalisation de CHF 2'154'000.- TTC pour la transformation du terrain de foot principal engazonné en terrain synthétique aux Abériaux,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

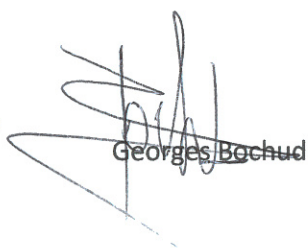
décide

1. d'accorder un crédit de réalisation de CHF 2'154'000.- TTC pour la transformation du terrain de foot principal engazonné en terrain synthétique aux Abériaux,
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18ch.7 du règlement du Conseil communal

Au nom de la Commission ad hoc :



Jacques Auberson



Georges Bochud



Régis Bovy

Pawel Grabarz
(1er membre)



Vanni Vogel



Préavis 79/2025 – Réponse aux questions de la Commission ad hoc

1. Quels seraient le coût et le délai nécessaires pour reconstruire le terrain naturel actuellement en place ? Quelle serait ensuite sa durée de vie estimée avant qu'une nouvelle intervention ne soit nécessaire ?

Pour un terrain naturel, il faudrait reprendre tout le dossier depuis le début (projet, enquête, soumission, etc.) soit env. 6 mois à une année. Une fois le projet démarré, la mise en place de la pelouse va durer 1 année. On sème en septembre, il pousse en novembre, il se trouve en dormance de novembre à mars. Il repart en avril mai. Un bilan de la couverture végétale est effectué avec sur-semi jusqu'au mois de juin. On effectue les dernières corrections en juillet et août pour une ouverture du terrain à la reprise du championnat. Sa durée de vie serait en fonction de l'entretien qui sera effectué et du nombre d'heure de jeu.

Pour les coûts :

- Pour un terrain naturel, il y été chiffré à 1'498'000.-
- Pour un terrain synthétique, il faut compter 2'0430'000.- mais avec une garantie de 3x plus d'heures de jeux.

2. Parmi les 400 membres annoncés du FC Prangins, quelle est leur répartition par tranche d'âge, par sexe, ainsi que par commune de résidence ?

Les chiffres ci-dessous ont été transmis par le FC Prangins en date du 12.05.2025

[illegible]

3. Quel nouvel emplacement est prévu pour le bûcher du 1^{er} août, actuellement situé sur le terrain concerné ?

Le demande de suppression de cette place émane d'un conseil du SDIS qui n'est pas à même de pouvoir assurer qu'aucun dégât ne pourra survenir via des flammèches ou autre corps incandescents se retrouvant sur le terrain synthétique. L'image ci-dessous donne une vision de la hauteur des flammes d'un feu du 1^{er} août. A ce jour, il n'est pas prévu d'alternative à la place du bucher du 1^{er} août.

Image extraite du rapport de gestion 2024 du SDIS Nyon-Dole



4. La Municipalité a-t-elle sollicité des subventions supplémentaires, notamment auprès du Conseil d'État ? Si oui, quelles réponses ont-elles été obtenues ?

Oui, une demande formelle auprès du service de l'éducation physique et du sport a été envoyée en date du 7 mai 2025. Nous sommes sans nouvelle à ce jour. La Commune de Prangins a-t-elle également approché l'UEFA, basée à Nyon, afin d'envisager un soutien financier pour ce projet ? Non.

5. Le taux de 7 % prévu pour les imprévus dans le budget nous paraît élevé. Pourriez-vous en préciser la justification, la méthode de calcul et les postes que cette réserve est censée couvrir ?

Le sujet des divers et imprévus revient souvent sur la table des discussions. Usuellement, les divers et imprévus sont chiffrés à 10% pour pallier des « divers et imprévus ». Ceci autant pour les travaux en eux même que pour les honoraires qui en découlent. Depuis ces dernières années, le Conseil Communal nous ramène systématiquement les divers et imprévus de 10% à 5%. Or, pour ce préavis, nous avons estimé qu'une petite marge supplémentaire est nécessaire pour couvrir les éventuelles surprises et découvertes qui pourraient se produire car en cas de découverte surprise, les volumes à traiter seront très vraisemblablement conséquents. A titre d'exemple, en cas de découverte de terres polluées, le prix d'évacuation passe de CHF10.-/m³ (dépôt de l'entrepreneur) à une fourchette de CHF 180/250.-/m³. Ceci par le fait les distances de transport sont plus longues et que la matière polluée doit être

traitées. Pour le projet, il suffit que l'on découvre une veine de 50m³ de terre polluée et nous avons immédiatement une dépense imprévue de CHF 10'000.-. La présence de gros bloc en pierre naturel est également possible (comme visible proche du skate-park, proche de l'entrée des Abériaux ou lors des travaux du gros collecteur d'eaux claires des Abériaux réalisé il y a quelques années) ce qui aurait comme conséquence de faire éventuellement venir d'autres machines et perturber le calendrier du chantier avec décalage de certaines prestations. Il s'agit d'une réserve de prévision de dépense qui sera utilisée qu'en cas de nécessité.

Quel type de granulats est précisément envisagé ? Le terme « équivalent » est-il clairement défini et contrôlé ? Quels produits sont considérés comme équivalents, et peut-on garantir qu'ils sont écologiquement sûrs (non toxiques, sans microplastiques, biodégradables) ?

Nous avons mis en soumission 2 types de granulats naturels.

En base, des granulats de liège qui ont fait leurs preuves sur les terrains de Suisse Romande.

Nous avons retenu un revêtement avec de type de fibre : Une monofilament et une fibrillée. Cette dernière permet de retenir le granulat de liège dans le revêtement et donc de réduire l'effet « Splash » à l'impact de la chaussure et de limiter sa migration en cas de forte pluie.

En variante, des granulats de rafles de maïs.

Nous n'avons à ce jour que peu de recul pour apprécier les qualités et défauts de ce nouveau type de remplissage.

Les premiers retours d'expériences collectés sont les suivants :

Les points de vigilance :

- Faire gonfler dans l'eau avant la pose, contrôler sa granulométrie pour calculer la quantité de remplissage nécessaire et l'insérer dans le revêtement. Après gonflement, il ne bougera plus mais absorbera l'humidité comme le liège et sera donc gélif.
- Contrôler les sources de granulats de recharge et l'homogénéité des approvisionnements (granulométrie/densité)

Les points positifs :

- Il est plus dense que le liège :
 - o Plus stable sous le pied
 - o Moins d'effet splash
 - o Moins de migration en cas de fortes pluies

Les points négatifs :

- Matériaux vivant et évolutif dans le temps : développement de champignons dans les zones non utilisées (dégagement)
- Matériaux sujets à la fragmentation comme le liège et donc recharge régulière en granulats et décompaction

Un terrain a été réalisé cette année à l'école internationale du Rosey et a été visité.

La solution en liège a été retenue.

6. Pourquoi le préavis, qui porte exclusivement sur la transformation du terrain en surface synthétique, aborde-t-il également la question des vestiaires, alors qu'aucune intervention sur ceux-ci ne semble incluse dans le projet ? Cette mention a-t-elle une portée concrète ou est-elle simplement contextuelle ?

Il ne faut pas cacher que la réalisation du terrain synthétique va augmenter son potentiel d'utilisation, donc de facto, une augmentation de l'utilisation des vestiaires. Mentionner cette augmentation nous paraissait nécessaire car cela va refléter la réalité. Le préavis 52/2023, « Demande de crédit de CHF 80'000.- TTC pour l'optimisation des vestiaires du FC Prangins-Sport situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux » va permettre de reconfigurer l'ensemble des locaux situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux au profit de l'activité footballistique.

7. Si, au moment des travaux, la stabilité du terrain devait s'avérer insuffisante, cela pourrait-il entraîner des surcoûts importants ? (cf. page 7 du préavis)

Oui ! Mais tout dépend des résultats des essais de portance tel que prévus. La probabilité d'une insuffisance reste faible car actuellement, le terrain ne présente pas de déformation visible. Ces essais doivent être réalisés afin de garantir à long terme, la stabilité de la couche de jeu.

8. Actuellement, combien de buts équipés de roulettes sont disponibles au sein du FC Prangins XX (voir sur place) ? Combien de nouveaux buts sont prévus dans le projet ? 6 (voir ci-dessous) Est-il envisageable de réutiliser les buts existants pour le futur terrain synthétique ?

Actuellement, il n'est pas prévu de les réutiliser. Il est prévu de faire l'acquisition de deux buts standards (7.32m) et quatre buts juniors (5.00m) avec système de transports pour les déplacer. Les coûts sont les suivants :

2 Buts standards et système de transports : CHF 7'100.- + CHF 3'800.-

4 Buts juniors et système de transports : CHF 7'800.- + CHF 7'200.-

Une évaluation finale devra être effectuée en coordination avec le FC Prangins pour éventuellement conserver les buts et n'acheter que les systèmes de transport, si adaptable.

9. À la page 12 du préavis, vous mentionnez le projet cantonal « Honeyball », qui vise à encourager la création d'équipes de football féminin. Vous précisez que cette aide dépend des infrastructures et équipements disponibles. De quelles infrastructures et de quels équipements s'agit-il concrètement ? Cette

aide est-elle exclusivement destinée au FC Prangins ? Et quel est le lien réel entre ce programme cantonal et le projet de terrain synthétique ?

De manière générale, nous avons tenté d'obtenir diverses subventions. La dernière en date a été répondu à la question 4 du présent document. Le projet Honeyball est régit par une convention entre le club de foot et l'ACVF d'une durée de 3 saisons. Des tableaux annexes doivent être remplis et joints à la convention (équipes, entraîneurs, arbitres, dirigeantes, et évènements). Honeyball est une subvention qui dépend de plusieurs facteurs. Le club doit soumettre le dossier avant fin août 2025 pour compléter la demande de subvention.

10. Quels produits sont actuellement utilisés pour l'entretien du gazon naturel du terrain de football (engrais, herbicides, fongicides, etc.) ? Depuis combien de temps ces produits sont-ils appliqués ? Une étude a-t-elle été menée pour évaluer leur impact potentiel sur la biodiversité locale, notamment en lien avec la proximité du lac Léman ?

Dans le cadre de ce projet, une étude géotechnique et hydrologique avec diagnostic de pollution des remblais a été effectuée. Il en ressort que sur les 6 sondages effectués avec des profondeurs de 40cm à 2mètres, aucun ne présente des pollutions. Comme conclusion, le sol est considéré comme valorisable, sous réserve de découvertes ponctuelles de pollution.

Utilisation de produit :

- Plan de fumure (GreenPower Start – Green Power Plus, Sprintor 11-5-11 Gold, 50%MO et GreenPower Plus) -> 2020 était 100% chimique, ->2023, nous sommes passé à du 100% organo-minéral mais dès 2024, nous sommes revenus à une mixité chimique/organo-minéral.
- Sélectif (Proclean-turf-N). Utilisation chaque deux ans à raison de 10 litres /ha
- Fongicide (Amistar). Usage très limité, mais il est vrai que ces dernières années avec les grandes chaleurs et les arrosages intensifs, les maladies fongiques se développent généralement de juin à août. En exemple Pythium, Dollar Spot, fil rouge, etc. Dosage suivant les produits 2 litres/ha
- Insecticides : Pas d'utilisation

Trois personnes (J. Morax, F. Martin et O. Dupuis) sont formées pour l'entretien des gazons de sport ainsi que le certificat d'utilisation et application de produits phytosanitaires.

La DGE nous avait contacté en 2022 pour répondre à un questionnaire sur l'utilisation de phytosanitaires sur la commune, sans suite.

11. Qui sera le maître d'œuvre du chantier ?

- IDSports ingénierie & Conseil -> direction des travaux
- Perrin Frère SA -> terrassement et génie civil
- TerraSport SA -> surface de jeu
- SEIC -> électricité et éclairage

La société ROSA Abériaux est-elle impliquée dans ce rôle ou dans une autre mission spécifique ?

Non, Aucune société n'est existante auprès du registre du commerce sous « Rosa Abériaux ».

12. Certains travaux prévus dans les annexes pourraient-ils être réalisés en régie par les employés communaux ? Si oui, cela permettrait-il de réduire les coûts globaux du projet ?

La question de la participation de la commune, via le service de voirie, a été abordée. Le démontage des mains courantes existantes (CHF 8'700.-) et des panneaux de publicité (CHF 2'000.-) pourrait être fait en interne mais ceci dépendra de la disponibilité de l'équipe communale. Il n'est pas évident de coordonner ces travaux avec l'emploi du temps quotidien de nos équipes.

13. Pourriez-vous fournir un tableau comparatif synthétique des coûts d'entretien entre un terrain en gazon naturel et un terrain en revêtement synthétique, incluant les charges de personnel, d'équipement, de sous-traitance et d'entretien spécifique ?

Le comparatif entre les deux types de terrain se trouve dans le préavis, en page 13 et 14. De manière globale et selon les expériences reçues du bureau d'ingénieurs, il faut compter entre CHF 25 et 30'000.-/an pour un terrain synthétique et CHF 45 à 50'000.-/an pour un terrain naturel.

14. Pourriez-vous donner un ou plusieurs exemples concrets de terrains hybrides existants (localisation, surface, type de revêtement, conditions d'utilisation, retour d'expérience) afin de mieux évaluer cette alternative ?

Trois différents types sont existant. Ils sont destinés à des milieux professionnels car ils sont très onéreux. Son coût, pour la surface de jeu est deux fois plus cher qu'un terrain naturel neuf est CHF150'000.- moins cher qu'un terrain synthétique. Il faut compter un budget annuel d'env. CHF200'000.- pour leur entretien. De plus, il baisse de l'activité est obligatoire en hivers car cela reste un composé de pousse naturel. Elle ne permet de jouer que 750 à 850 h par an (500 à 600 sur un terrain naturel) au lieu des 1'500 à 1'600 h sur terrain synthétique. A titre d'exemple, nous pouvons citer la commune de Vessy pour le Servette FC, les terrains d'entraînement de la Tuillière, à Lausanne et Vevey, commune qui vient de valider la transformation d'un terrain hybride en terrain synthétique car trop

onéreux à entretenir (env. CHF 100'000-./ans). Nous n'avons pas de retour des fournisseurs sur les solutions biosourcées de nouvelles générations.

15. Si le terrain synthétique est installé et permet une utilisation en toute saison, est-il prévu que les salles de gymnastique actuellement utilisées par le FC Prangins en cas de mauvais temps soient libérées ? Pourront-elles ainsi être mises à disposition d'enfants pratiquant d'autres sports ?

Actuellement, le terrain principal A est utilisé 37 h/ semaine. Avec le nouveau terrain, l'estimation future est de 50 h/ semaine. Le calcul des 2'500 heures est erroné. Bien qu'en théorie, on peut jouer 50 semaines à 50 heures, les périodes estivales et hivernales réduisent ce temps d'occupation. En hiver, il n'est pas envisageable de faire jouer les enfants dehors au mois de janvier et février, ils resteront en salle. Pour les actifs et seniors, ceci peut être différent, à jouer lors de conditions plus froides. Pour un calcul réaliste des heures de jeu, on peut partir sur 24 semaines complètes d'utilisation (50h) et sur 15 semaines sans les jeunes (20h). Comme conclusion, une partie des locations de salle pourraient être réaffectées à d'autres sports.

Préavis 79/2025 – Réponses aux questions des commissions

En noir = question

En rouge = réponse EZA

En bleu = réponse JMB

Utilisation par les écoles

- Les écoles ont-elles confirmé un besoin et leur intention d'utiliser le terrain synthétique ?
Les écoles utilisent les terrains de foot pour les joutes sportives au mois de juin (env. 2 jours) via des demandes formelles. Par contre, nous n'avons pas reçu de demande spécifique de leur part pour un terrain synthétique.
- Si oui, une participation financière des écoles est-elle prévue et, le cas échéant, à quelle hauteur ? Aucune participation financière demandée.

Membres du FC Prangins

- Pouvez-vous confirmer l'exactitude des données suivantes : plus de 400 membres, dont une majorité de jeunes, avec un tiers résidant à Prangins, et parmi les deux tiers restants, une partie ne résident plus à Prangins suite à des déménagements ou situations familiales, mais restent fidèles au club ? Les chiffres du nombre de membre se trouve en pièce jointe. Ces chiffres nous ont été transmis par le FC Prangins via courriel en date du 9 mai 2025.
- Pouvez-vous également nous donner les pourcentages précis concernant la proportion de jeunes au sein du club ? Voir pièce jointe.

Subventions

- Hormis le Fonds du sport vaudois (360'000 CHF confirmés), une demande a été adressée au Service cantonal du sport le 7 mai 2025. A-t-on reçu un retour à ce jour ? Non, une relance par courriel a été effectuée le 11 août 2025.
- Existe-t-il des démarches en cours pour d'éventuelles subventions complémentaires?
Non

Comparatif technique et financier

En référence au tableau ci-dessous :

Type	Coût de réalisation	Heures/an	Entretien sur 13 ans	Economie sur 13 ans	Qualité de jeux	Ecologie
Gazon naturel	CHF 1'498'000.-	Env. 500h	CHF 520'000.-	/	Dépend des saisons	Besoin arrosage, engrais, phytosanitaires
Synthétique	CHF 2'043'000.-	Env. 1500 à 1800h	CHF 279'500.-	CHF 246'000.-	Stable toute l'année, homologué 2 ^e ligue interrégionale	Granulat liège naturel, pas d'arrosage, filtration

- Pourquoi la durée de vie du synthétique (15 ans) n'a-t-elle pas été retenue comme référence ? Pour la durée de vie, les vendeurs parlent de 15 ans, les techniciens de 10 à 15 ans. Il a été décidé de refléter la réalité avec le choix de 13 ans.
- Vous indiquez qu'il n'y a pas d'arrosage, mais le synthétique nécessite aussi un arrosage: quelle est la durée d'arrosage comparée à celle d'un terrain naturel ? Le préavis 79/2025 mentionne régulièrement la notion d'arrosage autant dans le corps du texte que dans les aspects financiers. L'arrosage d'un terrain synthétique est nécessaire uniquement de manière occasionnelle et non régulièrement comme pour un terrain naturel. L'arrosage est nécessaire uniquement lors de jeu et pour abaisser la température, lubrifier et stabiliser la surface.

Accès au terrain et période des travaux

- La mise à banc sera-t-elle supprimée et l'accès au terrain sera-t-il libre pour tout le monde et en tout temps ? Non. Il est prévu de conserver la mise à ban.
- Pouvez-vous confirmer que le FC Prangins devra se passer du terrain A pour le 2e tour de la saison 2025/2026, ce qui impliquerait que tous les matchs des juniors C et + se déroulent à l'extérieur, le terrain B n'étant pas aux normes ? La période optimale de construction d'un terrain synthétique est le printemps. La durée des travaux est estimée à 3 à 4 mois. Avec un commencement au mois d'avril, le terrain sera terminé en juillet. L'impact sera conséquent pour le FC Prangins avec une obligation de se rabattre sur le terrain B est externaliser la majorité des matchs prévus. Pour la question des juniors C, sauf erreur, ceux-ci peuvent jouer sur un terrain de 90 x 45 m. (dimension minimales effectives du terrain), donc dans les dimensions du terrain B. Celui-ci mesure 90 x 57.60m.
- Le terrain B restera-t-il seulement partiellement accessible pendant les travaux, et pour quelle raison ? Le terrain B sera entièrement ouvert mais devra probablement être ponctuellement fermés selon les aléas de la météo.
- Une collaboration avec l'ACVF a-t-elle été demandée pour planifier les matchs à l'extérieur dès le début, ou des accords ont-ils été conclus avec des clubs voisins ? C'est au FC Prangins de s'organiser et prendre ces contacts et non à la commune.

Consultations

- Qui a pris contact avec les principaux usagers (FC Prangins et écoles) ? Était-ce la municipalité ? La discussion a été conduite en Municipalité. Mme Durnat Levy est la municipale en charge. Elle communique avec les Ecoles
- Le FC Prangins a confirmé que le passage à un terrain synthétique répondrait pleinement à ses besoins en termes de disponibilité : pouvez-vous préciser sur quels éléments cette affirmation se base ? Une utilisation de la surface de jeu 3x supérieur à un terrain naturel et à une utilisation tout temps et toute l'année.

Aspects financiers et fiscaux

- À partir de quelle date l'amortissement des investissements liés à ce projet commencerait-il à courir dans la comptabilité de la Commune ? **L'année qui suit la réception de la dernière facture, soit 2027.**
- La réalisation de ce projet peut-elle être envisagée sans entraîner une hausse du taux d'imposition communal ? **Cette question a été répondue à la COFIN**